

DRASS DDASS

Nord-Pas-de-Calais

Décembre 2005

N°14

Le personnel des établissements et services pour personnes handicapées dans la région Nord-Pas-de-Calais

15 845 personnes sont employées dans les établissements et services pour handicapés de la région Nord-Pas-de-Calais, soit 17% de plus qu'en 1995. L'ensemble du personnel est également réparti entre les établissements pour enfants et adolescents, et ceux à destination des adultes. Près de la moitié fait partie du personnel éducatif, pédagogique et social (PEPS) ; la majorité du personnel relève de la convention collective nationale de 1966. Plusieurs indicateurs se sont améliorés depuis 1995, notamment les taux d'encadrement et la part d'éducateurs possédant le diplôme professionnel correspondant à leur fonction. L'ancienneté moyenne des employés augmente peu, tandis que leur âge moyen est en nette progression.

La région Nord-Pas-de-Calais compte 556 établissements ou services d'accueil de personnes handicapées au 31 décembre 2001, dont 202 ayant vocation à recevoir des enfants

et 354 destinés aux adultes. Ces établissements et services accueillent à cette date 26 026 personnes, dont 15 671 adultes et 10 355 enfants.

Augmentation de 19% du nombre d'équivalents temps plein en six ans

Tableau 1 : ETP selon la fonction principale exercée en 1995 et 2001

	1995		2001	
	ETP	%	ETP	%
Direction, gestion, administration	1 135	11	1 268	10
Services généraux	2 317	22	2 654	22
Encadrement sanitaire et social	436	4	561	5
PEPS "enseignement"	586	6	547	4
PEPS "travail"	1 065	10	1 154	9
PEPS "éducation spécialisée"	2 624	25	3 721	30
PEPS "famille et groupe"	386	4	3 68	3
Personnel médical	108	1	115	1
Personnel paramédical	1 278	12	1 716	14
Candidat-élève emploi éducatif	482	5	237	2
Ensemble	10 416	100	12 343	100
Ensemble - Nord	6 488	62	7 680	62
Ensemble - Pas-de-Calais	3 928	38	4 663	38

PEPS : Personnel Éducatif, Pédagogique et Social
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 1995, ES 2001

12 343 équivalents temps plein (ETP) sont recensés dans la région, dont 7 679 dans le Nord et 4 664 dans le Pas-de-Calais. Cette répartition entre les deux départements correspond à celle des 556 établissements, dont 61% (339 établissements) sont situés dans le Nord et 39% dans le Pas-de-Calais (217 établissements).

Le nombre d'ETP a cru de 19% entre 1995 et 2001, et ce uniformément pour les deux départements. Le nombre de personnes employées a augmenté moins rapidement (+ 17%) : cela indique que les temps partiels sont plus fréquents en 2001 qu'en 1995.

La part du personnel éducatif, pédagogique et social (46%) et du personnel paramédical (14%) dans l'ensemble des ETP est devenue légèrement plus importante. Les services généraux représentent 22% des ETP régionaux et le personnel de direction, gestion et administration 10%. Enfin, seul 1% des ETP est occupé par du personnel médical en 2001.

Les taux d'encadrement régionaux sont proches des taux nationaux

► Le taux plein d'encadrement (cf. encadré) des établissements pour adultes de la région est proche de celui du pays : respectivement 39 et 41 ETP pour 100 places. Cependant, dans les foyers à double tarification (FDT) et les foyers d'hébergement, l'encadrement est plus important dans la région que dans le reste de la France (respectivement 110 ETP pour 100 places contre 90 en FDT, et 52 ETP pour 100 places contre 41 en foyer d'hébergement). Les données concernant le personnel protégés n'ont pas été intégrées à l'étude, faute de réponses suffisantes à l'enquête.

Le taux d'encadrement

Le taux plein d'encadrement correspond au nombre d'ETP pour 100 places, tous emplois confondus. Le taux d'encadrement restreint correspond lui au nombre d'ETP pour 100 places, hors personnels de direction, de gestion et d'administration, et des services généraux.

Cela permet d'atténuer les effets des différents modes d'organisation, notamment de l'externalisation éventuelle des fonctions d'administration ou relevant des services généraux.

Tableau 2 : Taux d'encadrement selon le type d'établissement pour adultes (en nombre d'ETP pour 100 places)

	Centres d'aide par le travail	Foyers d'hébergement	Foyers occupationnels	Maisons d'accueil spécialisées	Foyers à double tarification	Ensemble
Taux plein (cf. encadré)						
Nord-Pas-de-Calais	23	52	62	104	110	39
Nord	22	51	71	101	111	39
Pas-de-Calais	24	54	50	110	110	39
France	21	41	59	106	90	41
Taux restreint (cf. encadré)						
Nord-Pas-de-Calais	15	32	39	82	82	26

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 2001

► Dans les établissements pour enfants, les taux d'encadrement régionaux sont un peu plus élevés que les taux nationaux : respectivement 59 et 54 ETP pour 100 places. Au niveau départemental, il apparaît que l'encadrement dans le Pas-de-Calais est moins étoffé que dans le Nord : 52 personnes pour 100 places, contre 63.

Le taux restreint d'encadrement (cf. encadré) le plus fort se trouve dans les maisons d'accueil spécialisé (MAS) et les FDT : 82 ETP pour 100 places. Dans les établissements pour enfants, c'est en institut de rééducation que ce taux est le plus élevé, avec 64 ETP pour 100 places.

Tableau 3 : Taux d'encadrement selon le type d'établissement pour enfants (en nombre d'ETP pour 100 places)

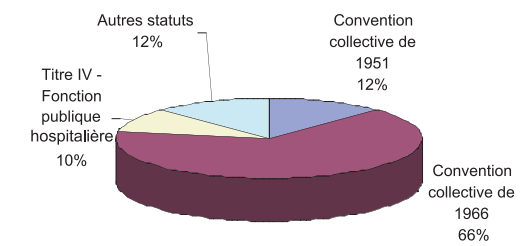
	SESSAD	Instituts de rééducation	Déficients intellectuels	Déficients sensoriels	Déficients moteurs	Ensemble
Taux plein (cf. encadré)						
Nord-Pas-de-Calais	26	95	53	54	75	59
Nord	24	103	60	53	77	63
Pas-de-Calais	34	70	45	54	70	52
France	23	73	56	58	85	54
Taux restreint (cf. encadré)						
Nord-Pas-de-Calais	22	64	36	38	55	41

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 2001

La majorité du personnel relève de la convention collective nationale de 1966

► 66% du personnel des établissements et services pour personnes handicapées de la région bénéficient de la convention collective nationale de 1966. 12% environ voient leur statut défini par les termes de la convention collective nationale de 1951, 10% relèvent de la fonction publique hospitalière et 12% sont concernés par un autre accord.

Graphique 1 : Répartition des ETP selon le statut en 2001



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 2001

Des éducateurs plus fréquemment diplômés que pour l'ensemble de la France

► Dans quasiment tous les types d'établissements, pour enfants comme pour adultes, le personnel d'éducation était plus souvent titulaire du diplôme professionnel en 2001 qu'en 1997 : 99% des éducateurs en institut pour déficients sensoriels étaient diplômés en 2001, contre 95% en 1997, ou encore 94% en CAT en 2001 contre 88% en 1997.

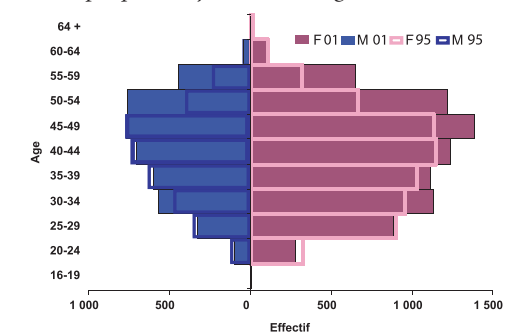
Dans la région, la proportion de titulaires du diplôme est plus élevée que pour la France entière : 88% des éducateurs en foyer occupationnel sont diplômés en France, contre 96% dans le Nord-Pas-de-Calais.

La part des employés de plus de 45 ans augmente fortement

► Outre la part prépondérante des femmes dans le secteur (65% des ETP), les pyramides des âges de 1995 et 2001 superposées indiquent une tendance au vieillissement du personnel. Les effectifs des moins de 30 ans ont diminué entre 1995 et 2001, comme la part des 60 ans et plus. Les 50 à 60 ans sont par contre de plus en plus nombreux.

La pyramide des âges présente donc un rétrécissement à la fois de la base et du sommet, et un élargissement du centre. Cette évolution est proche de celle de l'ensemble de la population active du pays.

Graphique 2 : Pyramides des âges de 1995 et 2001



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 1995, ES 2001

► L'indice de remplacement, qui correspond au nombre d'employés de 25 à 44 ans pour 100 employés de 45 ans et plus, a nettement diminué entre 1995 et 2001, passant de 163 à 120. Dans la mesure où il reste au-dessus de 100, le problème du remplacement ne devrait pas se poser de façon trop aiguë au niveau de l'ensemble des emplois.

► Certaines catégories ont un avenir sans doute plus incertain en termes de gestion du personnel que d'autres : c'est le cas en 2001 des personnels des services généraux, avec un indice de remplacement de 89, et des PEPS « travail », dont l'indice est de 71. Les indices du personnel de direction et d'encadrement sanitaire et social sont eux aussi inférieurs à 100, mais l'entrée dans ces professions peut être le fait d'une progression de carrière. Parallèlement, l'indice est sans doute moins pertinent pour les professions paramédicales, puisque la fin de carrière d'une infirmière est souvent précoce. Enfin, retenons le cas particulier des médecins, dont l'indice de remplacement de 36 peut être expliqué par l'entrée tardive dans la profession ainsi que par la poursuite plus fréquente de l'activité au-delà de 60 ans.

Tableau 4 : Indice de remplacement (IR) et part des "45 ans et plus" par fonction en 1995 et 2001

	1995		2001		Evolution de l'IR (%)
	Part de 45 ans et plus (%)	Indice de remplacement	Part de 45 ans et plus (%)	Indice de remplacement	
Direction, gestion, administration	44	122	53	86	-30
Services généraux	44	119	52	89	-26
Encadrement sanitaire et social	52	92	63	54	-42
PEPS "éducation spécialisée"	25	296	34	187	-37
PEPS "enseignement"	35	185	43	128	-31
PEPS "travail"	53	88	58	71	-20
PEPS "famille et groupe"	33	177	34	167	-6
Personnel médical	61	63	73	36	-43
Personnel paramédical	25	286	34	186	-35
Ensemble	37	163	44	120	-26

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 1995, ES 2001

L'ancienneté moyenne du personnel en très légère hausse

- ▶ L'ancienneté moyenne a augmenté de 0,2 ans entre 1995 et 2001, pour atteindre 9,4 ans à cette date. Cette progression a été la même dans les deux départements, par contre les niveaux y sont différents : 9,1 ans dans le Nord, et 9,9 ans dans le Pas-de-Calais, en 2001.

Définitions

Les catégories de personnel

- ▶ Personnel de direction, gestion, administration : il s'agit des directeurs, médecins directeurs, économistes, agents administratifs et personnel de bureau...
- ▶ Personnel des services généraux : ce sont les agents de service hospitalier, de buanderie, de cuisine, d'entretien, les concierges et veilleurs de nuits, et les ouvriers professionnels ou d'entretien et commis de cuisine.
- ▶ Personnel d'encadrement sanitaire et social : dans le cadre de sa fonction usuelle, ce personnel exerce un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical. On y trouve des éducateurs ayant fonction d'encadrement, des cadres infirmiers et des chefs de service, par exemple.
- ▶ Personnel éducatif, pédagogique et social (PEPS) : ce groupe important est subdivisé en quatre :
 - PEPS « Enseignement » : ce sont les éducateurs scolaires, instituteurs et instituteurs spécialisés, professeurs (des écoles, des collèges, de lycée professionnel, agrégés, certifiés ou assimilés), maîtres auxiliaires et moniteurs d'EPS...
 - PEPS « Travail » : cette sous-catégorie regroupe les éducateurs techniques (spécialisés ou non) et les moniteurs d'atelier.
 - PEPS « Education spécialisée » : on trouve sous ce vocable les éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs ou moniteurs de jardin d'enfants, les aides médico-psychologique et les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.
 - PEPS « Famille et groupe » : il s'agit ici des assistants de service social, animateurs sociaux et travailleuses familiales, assistantes maternelles et conseillers en économie sociale et familiale.
- ▶ Personnel médical : il s'agit ici exclusivement de médecins, généralistes ou spécialistes (psychiatres, pédiatres, ou médecins en rééducation fonctionnelle notamment).
- ▶ Personnel paramédical : on y trouve les infirmiers (diplômés d'état et autorisés, psychiatriques), les aides-soignants, puéricultrices et auxiliaires de puériculture, psychologues, psychomotriciens, masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes et orthoptistes.
- ▶ Candidats-élèves sélectionnés aux emplois éducatifs : ce groupe réunit les candidats-élèves en formation d'éducateur spécialisé, de moniteur éducateur ou d'aide médico-psychologique, ainsi que ceux qui sont en attente de ces formations.

L'ancienneté moyenne du personnel d'encadrement sanitaire et social a diminué de 1,1 ans, tandis que celle du personnel médical a augmenté de la même durée. Les éducateurs « famille et groupe » ont à la fois la moyenne d'âge et l'ancienneté moyenne les moins élevées, tandis que les PEPS « travail » et le personnel médical constituent les fonctions dont l'ancienneté et l'âge moyen sont les plus élevés.

Les statuts :

- ▶ La majeure partie du personnel relève de trois statuts : la convention collective nationale de 1951 : elle concerne le personnel des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif.

La convention collective nationale de 1966 : c'est celle qui s'applique au personnel des établissements et services privés pour personnes handicapées et inadaptées, à but non lucratif.

Le titre IV de la fonction publique : l'ensemble des fonctionnaires relève du titre I de la fonction publique, qui constitue un socle commun, complété par le titre IV pour le personnel de la fonction publique hospitalière.

La source :

- ▶ L'enquête Etablissements Sociaux (ES), menée par la DREES, s'adresse à tous les établissements et services médico-sociaux de France Métropolitaine et des DOM. Elle permet de fournir des renseignements sur leur situation au 31 décembre 2001 en matière d'activité, de public et de personnel. Le champ de notre étude est donc l'ensemble du personnel des établissements et services médico-sociaux de la région Nord-Pas-de-Calais, au 31 décembre 2001.

Bibliographie

DRASS Nord-Pas-de-Calais, Enfance et handicap dans la région Nord-Pas-de-Calais, lettre thématique n°8, septembre 2004.

DRASS Nord-Pas-de-Calais, La prise en charge des adultes handicapés dans la région Nord-Pas-de-Calais, lettre thématique n°12, octobre 2005.

DREES, Les établissements pour adultes handicapés au 31 décembre 2001, Etudes et Résultats n°308, mai 2004.

DREES, Les établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en 2001, Etudes et Résultats n°288, février 2004.

On trouvera sur le site Internet de la DRASS Nord-Pas-de-Calais (<http://nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr>), rubrique « Statistiques / Etudes régionales » le document de travail complet « Le personnel des établissements et services pour personnes handicapées dans la région Nord-Pas-de-Calais ».

Ce numéro a été réalisé par le service Etudes et Statistiques : Bastien Nonque stagiaire en DESS "Expert démographe".

1 Formations aux professions de santé relevant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité

2 Formations aux professions sociales relevant du ministère de l'emploi et de la solidarité

3 Développement des ressources médicales dans la région Nord Pas-de-Calais

4 L'activité des caisses d'allocations familiales de la région Nord Pas-de-Calais en 2000

5 Les toxicomanes pris en charge par le système sanitaire et social en 2000 en N P-d-C

6 La protection sociale dans la région Nord Pas-de-Calais

7 Schéma départemental en faveur de l'enfance et de l'adolescence handicapées du PdC en marche

8 Enfance et Handicap dans la région Nord-Pas-de-Calais

9 Contraceptifs d'urgence, stérilisation et interruptions volontaires de grossesse dans le NPDC

10 Profils et consommations d'alcool chez les patients hospitalisés un jour donné

11 Hopital et Nutrition dans la région Nord/Pas de Calais

12 La prise en charge des adultes handicapés dans le Nord-Pas-de-Calais

13 Les services de soins infirmiers à domicile dans la région Nord-Pas-de-Calais en 2002

14 Le personnel des établissements et services pour personnes handicapées dans la région Nord-pas-de-Calais

DRASS
DDASS
Nord-Pas-de-Calais

DRASS DU NORD-PAS DE CALAIS - BP 605 - 59024 Lille cedex

Tél : 03 20 62 67 29 - Fax : 03 20 62 67 89

<http://nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr>